

Contribution Conjointe pour Examen Périodique Universel

Nouakchott, le 12/03/201

Introduction :

L'Ong Action pour la Protection des Droits de l'Homme en Mauritanie a effectué des visites dans les prisons du pays conformément à ses statuts et ses orientations.

En effet, parmi, celles-ci il y figure une bonne place, la visite des prisons pour s'enquérir de leurs, conditions de détention et les possibles appuis que celles-ci pour améliorer leurs périodes carcérales.

Cette mission s'organise avec les autorités administratives et pénitentiaires dans les programmes qui tiennent compte des activités de leurs détentions.

Observations et Remarques :

- A- Sur les Comportements des Centres de l'Administration carcérale envers les prisonniers et les agents pénitentiaires certains parmi eux sont bruts dans leurs comportements vis-à-vis des détenus
- B- Les conditions des prisonniers dans la majorité du pays manquent l'amélioration. Parmi les 12 prisons dans le pays, il y a seulement 3 prisons qui sont aux normes standards, prison d'Alèg, de Dar Naim un peu celle de Nouadhibou. Il y a 2 prisons en voie de construction celle de Kaédi et Tamouret Enaj.
- C- Les 7 autres se sont des maisons louées par l'Etat, comme la prison des femmes à Nouakchott. Ces prisons doivent sérieusement faire l'objet de votre attention pour les ramener aux normes internationales.
- D- Les Locaux de détention doivent répondre a des prescriptions insuffisantes en matière de cubage d'air et des superficies d'éclairage et chauffage et des ventilations.
- E- Dispose de nourriture, l'eau en quantité insuffisante.

F- Le Comportement de l'Administration carcérale manque de l'assistance judiciaire, l'assistance technique et formation professionnelle.

G- Activités

L'activité culturelle n'existe pas dans les 9 prisons. Les activités physiques et sportives existent dans la prison d'Alèg, de Dar Naim et le Centre des Mineurs et conflits avec la loi

H- la Formation Professionnelle n'existe pas dans toutes les prisons sauf les centre des Mineurs et conflit avec la loi.

I- L'enseignement et l'écoute des détenus n'existent pas seulement dans la prison d'Alèg et de Dar Naim.

J- La Santé et l'hygiène doivent être améliorées dans la majorité des prisons.

K- Dans les prisons il n'y pas de gardes pour les objets personnelles (photo, radios, etc..).

L- L'exercice d'une bonne Administration pénitentiaire passe par la garantie à toute personne détenue le respect de sa dignité et ses droits (ses droits ne peuvent pas faire l'objet d'autres restrictions que celle résultat des contraintes inhérentes à la loi de détention du maintien de la sécurité et bon ordre des établissements de la prévention de la récidive de la protection de l'intérêt des victimes.

M- L'état des prisons est mauvais et même pour garder ou stocker un matériel à plus forte raison de loger des personnes détenues

Recommandations

1. La somme trois cent Ouguiyas (300UM) est insuffisante pour les trois repas prévus quotidiennement pour un détenu.
2. A cet effet, nous demandons le Ministère de la Justice de prévoir dans le budget 2015 une augmentation suffisante pour tout.
3. Nous demandons aussi au Ministère de créer un fonds destiné pour la formation professionnelle au profit de tous les détenus parce que la prison n'est pas seulement un lieu de punition mais doit être aussi un lieu de correction pour l'insertion de ces

détenus et surtout le jeunes que la majorité est déscolarisée et analphabète qui varie leurs âge entre 18 ans à 35 ans.

4. Notre Ong recommande que les partenaires de la Mauritanie et l'Etat, la partie concernée doivent créer un fonds dénommé « **assistance aux détenus** » destiné aux Ong intervenant dans le cadre de l'assistance juridique des détenus sans soutient de leur famille et aussi parmi eux les étrangers détenus.
5. Ce fonds sera destiné aux procédures de libertés provisoires et conditionnelles et leurs aidaiant à leur sortie de la prison.

Les personnes en détention sans jugement privées de leur liberté doit être traitée humainement.

Le Président
Sidi Abdella Hamad